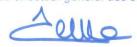




En application de la loi n 82-213 du 2/03/1982 le present acte a été deposé à la préfecture de Nanterre le 2.6 MAI 2021 et publié le 2.6 MAI 2021 Le directeur général des services



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet: Temps de la famille et de l'enfant - charte pour l'Education

Séance du 20 mai 2021 Convocation du 14 mai 2021 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quatorze mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents:

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés:

Mme Sabine Ngo Mahob par M. Philippe Laurent

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



Séance du 20 mai 2021

OBJET: Temps de la famille et de l'enfant - charte pour l'Education

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-30,

Vu les articles L. 212-1, L. 212-4, D. 211-9 du code de l'éducation,

Vu le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles élémentaires et primaires,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que les décrets permettent aux communes de proposer un projet d'organisation de la semaine scolaire correspondant aux particularités locales,

Considérant les demandes de modifier l'organisation du temps de l'enfant autour d'un rythme scolaire dérogatoire fixé à 4 jours par semaine,

Considérant qu'il convient de convier au maire le soin d'élaborer un projet éducatif ainsi les règlements intérieurs dans le cadre de cette organisation,

Considérant la charte proposée qui prend en compte en priorité l'intérêt de l'enfant et l'ensemble de valeurs qu'elle traduit,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (2 abstentions : M. Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin), (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne prennent pas part au vote)

APPROUVE le principe d'une nouvelle organisation du temps de l'enfant autour d'un rythme scolaire fixé à 4 jours par semaine et son application à compter de la rentrée 2021-2022.

APPROUVE la charte pour l'Education.

CONFIE au maire le soin d'élaborer un projet éducatif de territoire dans le cadre de ces principes.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



CHARTE POUR L'EDUCATION

En principes



Sceaux, ville coéducatrice

La Ville est un acteur à part entière de l'éducation, aux côtés des familles, des acteurs de l'enseignement, de la culture, des loisirs et du sport.



L'intérêt et le bien-être de l'enfant comme priorité

Accompagner le développement de l'enfant dans le respect de son rythme, de ses capacités et de son individualité. Cultiver l'autonomie et prévenir les comportements violents sont au cœur des projets éducatifs et pédagogiques.



Soutenir la parentalité

Les parents sont et restent les premiers éducateurs de leurs enfants. La Ville accompagne les familles et valorise la parentalité.



Promouvoir la connaissance, les savoirs et l'épanouissement

La réussite scolaire est soutenue et favorisée. Audelà, la Ville encourage l'ouverture sur le monde et œuvre pour l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies dès le plus jeune âge. En cela, elle permet à chaque enfant de découvrir ses aptitudes, de s'épanouir et de réussir.



Former les citoyens de demain

La Ville entend contribuer à faire de l'enfant un futur citoyen responsable face aux enjeux sociétaux d'égalité entre les sexes, de préservation de l'environnement, de démocratie et de vivre ensemble. La participation citoyenne est favorisée dès l'enfance.



L'éducation inclusive

La Ville propose un accueil égal pour tous et sans préjugé. Une attention particulière est apportée aux situations de fragilité liées à la précarité, au handicap...



Sceaux, ville fédératrice

La Ville affirme son rôle fédérateur. Elle coordonne le partenariat et promeut la cohérence éducative autour de ces valeurs.



CHARTE POUR L'EDUCATION

En actions



Sceaux, ville co-éducatrice

A Sceaux, les services en charge de la vie scolaire, de l'animation, de la restauration et de l'entretien portent la politique éducative dans les établissements qui accueillent les enfants, ainsi que les services en charge de l'action sportive et culturelle.



L'intérêt et le bien-être de l'enfant comme priorité

Le continuum éducatif.

Le temps de la famille et de l'enfant.

La restauration durable.

La lutte contre le harcèlement.

Les taux d'encadrement supérieurs, avec par exemple 1 atsem par classe en maternelle.

La professionnalisation des métiers territoriaux de l'éducation.



Soutenir la parentalité

Les actions de soutien à la parentalité.

Le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)



Promouvoir la connaissance, les savoirs et l'épanouissement

Les études dirigées.

L'accompagnement scolaire.

L'école numérique.

Les activités culturelles, sportives, littéraires sur temps scolaire, péri et extrascolaire.

Les classes transplantées et miniséjours.

La qualité des projets d'animation, les ateliers lors de la pause méridienne.

Un lien étroit avec les acteurs des loisirs, de la culture et du sport.



Former les citoyens de demain

Le conseil d'enfants.

La consultation nationale des 6-18 ans lancée par l'UNICEF.

Les permis piéton, vélo, Internet.

Le devoir de mémoire, la journée internationale des droits de l'enfant.

La participation des enfants au budget participatif.



L'éducation inclusive

La politique tarifaire.

La coordination handicap.

L'accompagnement social dans le cadre des impayés.

La cellule locale de suivi individualisé.

L'espace relais.

Les stages de remédiation scolaire.

L'aide aux séjours de vacances.



Sceaux, ville fédératrice

Le partenariat avec l'Education nationale.

Le partenariat avec les associations de parents d'élèves.

Le Comité consultatif de la vie des familles et des enfants.

Sceaux, ville amie des enfants.